

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE
- TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
MONTPELLIER
206, Rue DU COMTE DE MELGUEIL
34056 MONTPELLIER

L'Officier du Ministère Public

à

*CABINET BOISSIERE
4, rue de Maguelone
34000 MONTPELLIER*

Références à rappeler :

Référence : Affaire

Maître,

En réponse à votre courrier :

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000203** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES ART.R.415-6 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.415-6 AL.2,AL.3 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à : _____ en date du _____
, par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec
le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

dont votre client, Monsieur _____ avait fait l'objet, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de procéder au classement sans suite du procès-verbal référencé ci-dessus

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à MONTPELLIER, le 03/2022

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC